

**Printemps  
2026**

# Saison culturelle Veyrier

**Programmation sur  
[www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)**



Design graphique : TA-DAAA Studio

COMMUNE DE  
**VEYRIER**

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 décembre 2025

### Le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif (CA) répondent aux divers courriers et demandes - Extraits.

- L'Office des autorisations de construire (OAC) a indiqué que le Conseil municipal peut approuver ou refuser la requête en autorisation de construire de 4 bâtiments groupés route de l'Uche avec un indice d'occupation des sols à 0,6, mais sans faire mention de conditions. La demande est suspendue dans l'attente d'un dépôt d'autorisation complémentaire de la part des requérants. Le Conseil administratif, qui se dit insatisfait, évoquera sa position par courrier au Conseiller d'État du Département du territoire (DT).
- Au Val d'Arve, il est prévu d'aménager une voie cyclable bidirectionnelle ainsi qu'un trottoir sur la partie de la route de Veyrier descendant vers le service des automobiles. L'étude préliminaire sera lancée par le Canton entre 2026 et 2027 pour un lancement des travaux dès 2032.
- Le Conseil administratif a sollicité la commune de Troinex pour faire une relance jointe auprès du canton pour trouver une solution d'améliorer la sécurité des piétons sur la route de Troinex.
- Le passage piétons situé au croisement de la route Antoine-Martin et de la place Verte sera définitivement supprimé dans le cadre des travaux réalisés route A. Martin. Un nouveau passage piéton plus proche du croisement sera créé.
- Lors des trois contrôles radars effectués en novembre aux chemins Jules-Édouard Gottret et Sous-Balme, il a été établi que la limitation de vitesse n'était pas respectée chemin Sous-Balme où ont été relevées plus de 50% d'infractions. La commune prendra des mesures en conséquence.
- Le Conseil administratif a nommé, comme membre du Conseil de la Fondation les Rasses, Mme Arm-Vernez en remplacement de Mme Zanicoli.

### La remise en état de la voirie du chemin des Rasses est unanimement votée

Le Conseil municipal décide d'accorder au Conseil administratif un crédit de CHF 391'000 pour engager les travaux, qui démarreront durant l'été 2026, du n° 94 au n°116.

### PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**La réfection du terrain de football synthétique de Grand-Donzel s'avère nécessaire.** Refait en 2017, il montre des signes de détérioration depuis trois ans notamment en raison de son utilisation importante. Chiffrée à 2'200 heures par an, celle-ci est loin des 1'600 heures usuelles assurant la durée de vie de ce type d'équipement à 8 ans. Il est désormais nécessaire de procéder à une rénovation complète - comme l'a révélé une analyse de l'état du terrain et de son système de drainage qui date de 2006, pour le mettre en conformité avec les normes sportives et environnementales et garantir son usage dans le temps. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 999'000 pour la réalisation des travaux.

Tous les groupes votent l'entrée en matière et le renvoi de la proposition en commission Aménagement et constructions.

**Des modifications au règlement du cimetière seront apportées.** Elles visent à inclure la possibilité de disperser les cendres au jardin des souvenirs, de préciser certaines procédures et de compléter les dispositions face à de nouveaux cas de figure.

L'hémicycle entre en matière et approuve, lors d'un vote immédiat, la délibération avec 23 voix pour et une abstention.

**Des crédits budgétaires supplémentaires sont votés pour un montant de CHF 19'229.** Ils concernent des dépenses non prévues dans le budget de fonctionnement 2025 : CHF 4'895 correspondant à l'amortissement de la remise en état des défenses incendie et CHF 14'334 à l'amortissement de la rénovation et de la remise aux normes des vestiaires de football dans l'abri PC de Grand-Salève.

À l'unanimité, le Conseil municipal demande une entrée en matière et le vote immédiat. La délibération est votée avec 23 voix pour et une abstention.

### VIVES DISCUSSIONS AUTOUR DES PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Parmi elles, **un postulat des Socialistes-Vert.e.s pour engager la réflexion sur la faisabilité de la (ré)installation d'un bureau de poste dans ou plus proche du village.** L'expansion de la commune avec l'émergence du quartier des Grands Esserts amène certains élus à revenir sur le sujet. Il ressort des discussions que plusieurs solutions ont déjà été recherchées par l'administration communale et que certaines prestations essentielles du service postal demeurent assurées à Veyrier-Village. La Poste se restructure à l'échelle du pays. La commune de Veyrier ne peut «se substituer aux prérogatives fédérales».

Avec 14 voix contre, 6 pour et 4 abstentions, le Conseil municipal décide de ne pas entrer en matière sur ce projet de postulat.

**Le projet de motion du groupe Le Centre, co-signé par LJS-PVL et les Socialistes-Vert.e.s, consistant à adopter un plan climat communal afin «de réduire l'empreinte carbone et promouvoir la durabilité environnementale», n'a pas été approuvé par le reste des partis - l'entrée en matière ayant été refusée avec 14 voix contre, 9 pour et 1 abstention - au principal motif qu'il existe déjà un plan climat cantonal. Selon le Conseil administratif, il eut été plus opportun d'en extraire des propositions applicables à Veyrier en les soumettant à la commission Énergie et environnement ainsi qu'au Conseil municipal.**

**La résolution intitulée «pour une action immédiate face à l'insécurité croissante»,** portée par le PLR et co-signée par le groupe LJS-PVL, démontre à quel point le sujet sensible de la sécurité suscite toujours l'émotion, ramenant les partis aux idées antagonistes, dos à dos, même si chacun considère l'enjeu comme important.

Le projet, à travers lequel il était demandé au Canton plus de moyens, notamment en effectif policier pour «assurer une présence renforcée et dissuasive à Veyrier, dans les zones touchées par l'insécurité», ainsi qu'un cadre législatif permettant à la police d'utiliser des outils technologiques de surveillance et d'enquête modernes, a été refusé avec 14 voix contre et 10 pour. En substance, il a été considéré que le texte présenté, «alarmiste et anxiogène», ne reflète pas la réalité vécue au sein de la commune.

**Un projet de postulat du groupe LJS-PVL auquel s'est rallié le PLR - concerne la mobilité,** il vise à trouver des solutions pour réduire le trafic notamment transfrontalier, «l'intention est d'inciter les autorités cantonales à intégrer la commune dans ses réflexions pour améliorer la mobilité transfrontalière et à donner une impulsion pour faire avancer les projets». L'entrée en matière est acceptée avec 12 voix pour, 11 contre et une abstention et le projet de postulat renvoyé en commission Énergie et environnement avec 21 voix pour et 3 contre.

## Séance du 3 février 2026

### Communications et réponses du Conseil administratif :

- Afin de permettre la dénomination du futur établissement scolaire dans le quartier des Grands Esserts, le Conseil administratif soumettra à la Commission cantonale de nomenclature une proposition d'extension du périmètre du lieudit *Grands Esserts* afin qu'il inclue le terrain où l'école est construite. Celle-ci pourra ainsi porter le nom du quartier.

**La population a été invitée à faire part de ses remarques au sujet du choix du nom de l'école dans un délai de 30 jours.**

### • Coopération entre la commune, les TPG et la Fondation Modus pour améliorer le trafic des Grands Esserts

Avec l'État de Genève et d'autres partenaires, les Transports publics genevois (TPG) développent des pôles de mobilité dans les grands quartiers. L'objectif est de centraliser l'offre liée à la mobilité douce et aux transports publics pour pouvoir combiner plus aisément ces modes de déplacement. À la question qui avait été posée : « Est-ce qu'un partenariat pourrait être envisagé entre les TPG et la commune pour bénéficier de ce type de service, co-financé par la fondation Modus, au sein du quartier des Grands Esserts ? », il a été répondu que, sont engagés :

- des contacts à ce propos avec le service dédié des TPG ;
- l'étude des questions de mobilité dans le cadre de la charte « Quartier en transition » dans lequel s'inscrit le développement des Grands Esserts ainsi que des réflexions sur la mobilité partagée (telle que la mise en place de VéloPartage, d'une station de co-voiturage Mobility) ;

Et sont envisagées :

- l'amélioration des liaisons piétonnes et cyclistes du quartier avec le reste de la commune ;
- l'organisation de journées de mobilité ;
- la participation de Veyrier à la campagne « Déclic Mobilité » : les habitants volontaires seront invités à tester pendant un mois des alternatives à leurs véhicules motorisés

### Terrain de football de Grand Donzel : le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réfection complète du terrain synthétique avec reprise du système de drainage pour un coût de CHF 999'000

Ce choix est apparu comme étant le meilleur en termes de :

- durabilité technique au vu de la grande sollicitation de ces infrastructures sportives et pour un usage multisports à l'année,
- et de la maîtrise des coûts sur le long terme ; bien qu'il implique un investissement initial plus important qu'un terrain naturel, ses coûts d'exploitation seront plus faibles.

D'un point de vue environnemental, les besoins en eau se trouvent réduits mais se pose le problème de la chaleur avec l'élévation de la température en été sur ce type de surface. Les Socialistes-Vert.e.s proposent au Conseil administratif d'envisager une solution hybride d'ici 7 à 8 ans lors de la prochaine réfection du terrain. Le groupe Le Centre évoque la rénovation du stade à Veyrier-Village. Inscrite au plan des investissements, sa transformation en terrain synthétique est prévue en 2027. Plus longs et plus coûteux, les travaux nécessiteront une demande d'autorisation de construire.

### Refus du postulat « Recherche de solutions pour réduire le trafic transfrontalier à Veyrier » mais perspective d'une résolution

Si tous s'entendent sur le fait qu'il faille trouver des solutions aux problèmes de mobilité, des divergences se sont exprimées sur la manière d'y parvenir, lors de l'examen en commission Énergie et environnement du postulat présenté par les LJS-PVL, et co-signé

par le PLR. Dans ce postulat, il était, entre autres, proposé de faire le point sur l'avancement des discussions avec les autorités sur les options existantes (transformation du parking du téléphérique du Salève en P+R, possibilité d'agrandissement du P+R de la douane de Veyrier) tout en étudiant d'autres solutions. Deux rapports, l'un de majorité (avec 4 votes) et l'autre, de minorité (avec 2 votes) ont été établis. S'appuyant sur un rapport qui porte sur le concept multimodal de Genève-Sud, et dans lequel un grand nombre de questions posées par le postulat trouvent des réponses, « les majoritaires » proposent de se concentrer sur les démarches prévues côté Suisse, et en particulier, sur l'agrandissement du P+R à la douane de Veyrier.

La commune n'ayant que peu de poids à cet égard, la suggestion est faite de transformer le postulat en résolution. Les groupes Veyrier-Ensemble et Le Centre approuvent cette démarche. Les Socialistes-Vert.e.s suggèrent la production d'un rapport complémentaire à celui étudié en commission, centré sur la situation à Veyrier, afin de poursuivre les débats, tout en soulignant qu'ils se rallieront à la majorité si le projet de postulat ne devait pas être accepté. L'un des co-auteurs du rapport de minorité avance qu'une résolution, ni contraignante, ni étayée, ne peut recevoir que peu d'échos auprès du Conseil d'État.

**Le Conseil municipal tranche en votant pour le rapport de majorité à 18 voix pour et 6 contre, de ce fait il rejette le postulat.**

### PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Transfert du bâtiment sis place de l'Église 3 du patrimoine financier au patrimoine administratif

Fin décembre 2025, les locaux du bâtiment ont été réaffectés à un usage communal. En vertu de la loi de l'administration des communes, il est nécessaire de transférer le bâtiment du patrimoine financier vers le patrimoine administratif. Considéré comme un investissement, ce transfert doit également faire l'objet d'une délibération.

**Avec 23 voix pour et 1 contre, le Conseil municipal accepte ladite délibération et, de faire transiter par le compte des investissements, le montant de CHF 658'050 représentant la valeur comptable du bâtiment au 31 décembre 2025.**

#### Au sujet du remplacement d'un véhicule du Service des routes et espaces verts, « le match »

entre des moteurs thermique ou électrique a été remporté par le thermique ! Pour remplacer le porte-outils Holder C 342, en bout de course, le choix s'est porté sur un véhicule Meili Beat M1300, de conception helvète et composé de pièces majoritairement produites et usinées en Suisse, car il offrait également : un meilleur niveau de sécurité pour ses utilisateurs ; un coût presque deux fois moins élevé ; et une efficacité que ne présente pas un véhicule électrique limité dans son autonomie et nécessitant des infrastructures adaptées à sa recharge (ce que la commune ne possède actuellement pas). Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 253'000 pour l'acquisition de ce véhicule.

**La délibération est acceptée lors d'un vote immédiat avec 20 voix pour et 4 abstentions.**

#### ERRATUM sur l'impôt sur les chiens 2026 : 100 centimes au lieu de 37

Le budget de fonctionnement 2026 a été voté en novembre 2025. Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt 2026 sur les chiens, erroné, avait été fixé à 37 centimes au lieu de 100 centimes.

**La délibération soumise au Conseil municipal, visant à corriger cette erreur, est acceptée lors d'un vote immédiat avec 23 voix pour et 1 contre.**

■ *Martine Urli*



**Le procès-verbal officiel des séances du Conseil municipal peut être consulté sur le site internet communal une semaine après son approbation.**

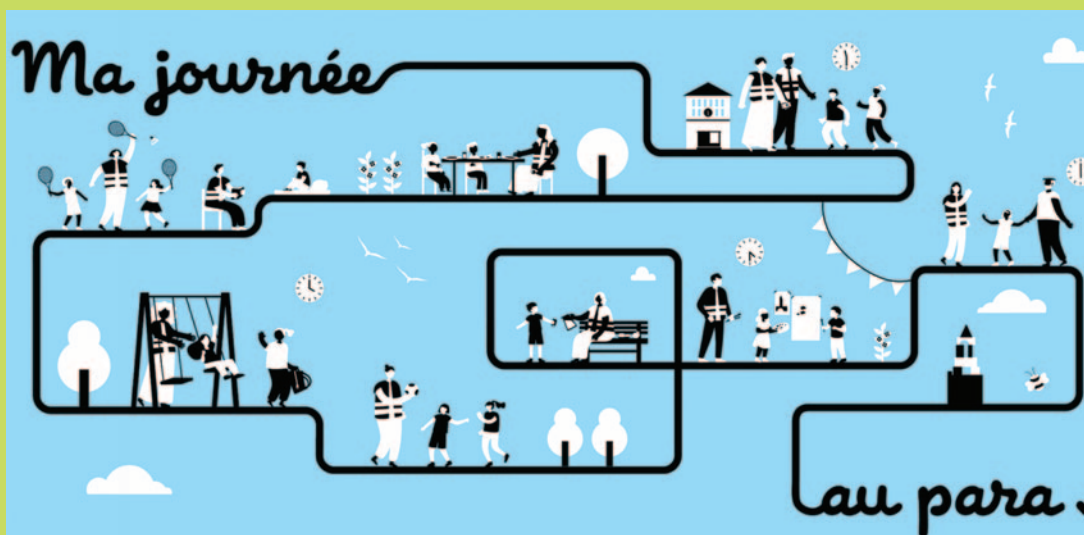


## ALIMENTATION Saine ET DURABLE DANS NOS STRUCTURES COMMUNALES

Les restaurants scolaires de la commune, labellisés Fourchette verte, poursuivent leur engagement en faveur d'une alimentation saine, équilibrée et de qualité. Cette démarche s'étend désormais également aux Espaces de vie infantile (EVE), qui bénéficient à présent du même label et du savoir-faire des équipes des restaurants scolaires pour les repas servis aux enfants.

La commune investit dans la formation du personnel ainsi que dans l'acquisition de fours modernes et peu énergivores, conciliant qualité culinaire et respect de l'environnement. Depuis début novembre 2025, la mise en place d'un système de liaison froide permet de mieux préserver les valeurs nutritionnelles et la qualité gustative des repas.

Ces améliorations traduisent une priorité constante : le bien-être, la santé et le contentement des enfants. Les nouveaux équipements sont également mis à disposition lors des locations de salles communales.



### INSCRIPTIONS GIAP

2026-2027



**giap**

Groupement  
intercommunal  
pour l'animation  
parascolaire

**LES INSCRIPTIONS AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE  
AURONT LIEU DU 23 MARS AU 28 AVRIL 2026**

Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch) en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève) une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022/304.57.70 selon les horaires indiqués sur le site internet [www.giap.ch](http://www.giap.ch) regroupant toutes les informations. Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.

## MARS BLEU 2026 MOIS DU CANCER DU CÔLON : S'INFORMER SUR LE DÉPISTAGE

En Suisse, le cancer du côlon est l'un des cancers les plus fréquents, avec environ 4500 nouveaux cas diagnostiqués chaque année. Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, il se soigne le plus souvent bien et peut, dans de nombreux cas, être évité. Le dépistage peut en effet permettre de détecter des polypes qui auraient pu évoluer en cancer.

À Genève, le programme cantonal de dépistage du cancer du côlon s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans domiciliés dans le canton, ainsi qu'aux personnes frontalières assurées LAMal. Le programme propose deux méthodes de dépistage au choix :

- le test FIT, un test de recherche de sang dans les selles, à faire chez soi tous les deux ans ;
- la coloscopie, un examen permettant d'inspecter l'intérieur du côlon à l'aide d'une petite caméra, à faire tous les dix ans, dans un cabinet de gastroentérologie partenaire.

Le test FIT se fait chez soi, en quelques minutes. Il consiste à prélever un échantillon de selles à l'aide du matériel fourni, puis à l'envoyer par la poste dans une enveloppe prête à poster pour analyse en laboratoire. Le kit peut être commandé en ligne, obtenu dans une pharmacie partenaire, ou auprès d'un médecin de famille ou d'un médecin de famille partenaire.

Les examens réalisés dans le cadre du programme sont pris en charge par l'assurance maladie de base à 90 % et sont exemptés de franchise.

Les informations sur le dépistage ainsi que la liste des médecins et des pharmacies partenaires sont disponibles sur [depistage-ge.ch](http://depistage-ge.ch).

**DÉPISTAGE DU  
CANCER DU CÔLON  
un test  
à faire  
CHEZ SOI  
en 5 minutes**

**[depistage-ge.ch](http://depistage-ge.ch)**





@Anne LO BONO

@Emmanuel DALIGAND

## Rappel

Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder, à sa charge, à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes.

# La chenille processionnaire

**Mise en garde : les chenilles processionnaires peuvent provoquer, en cas de contact avec la peau, des réactions allergiques violentes ou de sévères troubles respiratoires.**

**Attention à ne pas écraser les chenilles afin de ne pas disperser les poils.**

## Comment la reconnaître?

### Chenille processionnaire du pin

- Nids aux extrémités des branches des pins
- Se déplace en file indienne type "procession" avec ses congénères afin de s'enterrer pour se transformer en papillons.

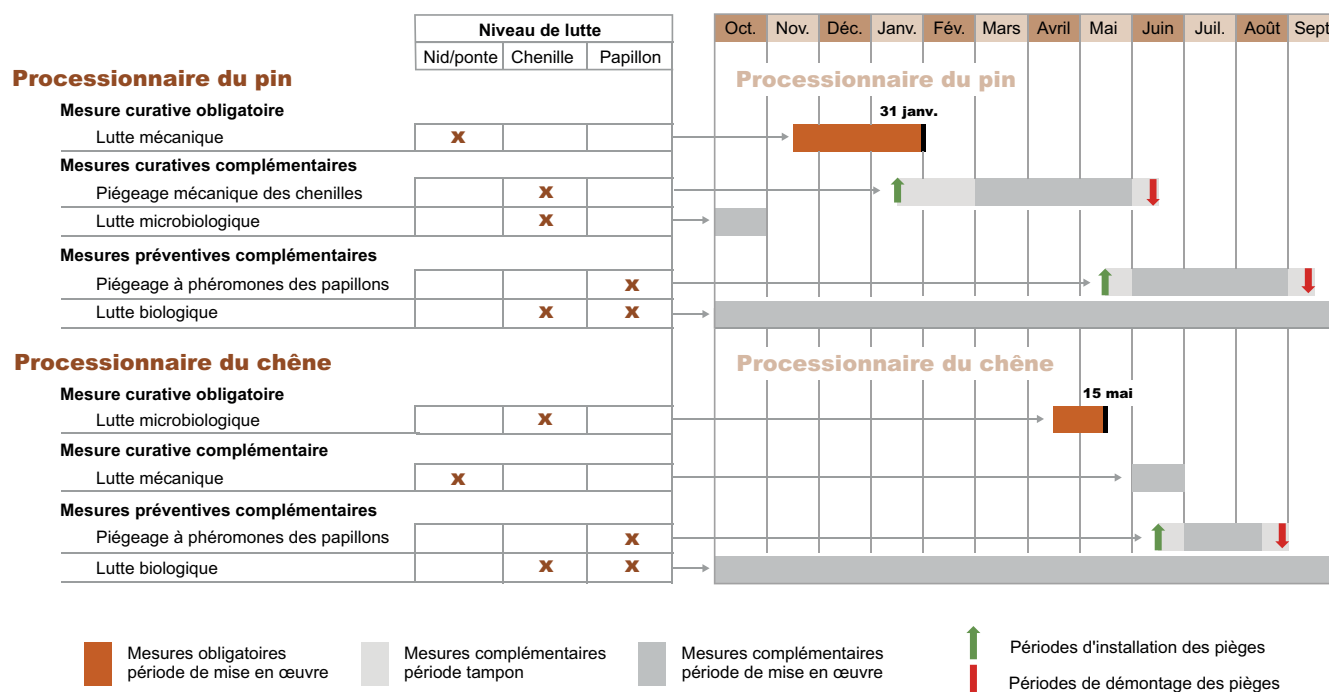
### Chenille processionnaire du chêne

- Nids contre le tronc du chêne
- Transformation en papillon dans le nid en laissant les poils urticants dans celui-ci.

## Lutte

- La lutte mécanique débute **avant le 31 janvier** et consiste au retrait manuel des nids occupés ou non qui doivent être déposés à l'usine d'incinération des Cheneviers.
- Les piégeages mécaniques consistent à installer une "gouttière" autour du tronc afin d'intercepter les chenilles, lors de leur déplacement en procession, **entre mi-février et mai**. Les chenilles sont alors attrapées dans des sacs qui doivent, eux aussi, être déposés à l'usine d'incinération des Cheneviers.
- La lutte microbiologique consiste à traiter la couronne des arbres infestés avec un biopesticide qui contient une toxine qui, une fois ingérée, bloque la nutrition chez les chenilles. Pour que ce moyen de lutte soit le plus efficace possible, il convient de **l'appliquer au printemps**.

Plus d'informations sur : <https://www.ge.ch/chenilles-processionnaires>



## ANTIPARASITAIRES POUR ANIMAUX DOMESTIQUES : UN IMPACT NOCIF SUR LES OISEAUX

Une étude récente met en lumière les effets préoccupants des traitements antiparasitaires administrés aux animaux domestiques sur la biodiversité, et plus particulièrement sur les oiseaux.

Les produits utilisés contre les puces et les tiques sont des pesticides, dont certains sont aujourd'hui interdits en agriculture en raison de leur toxicité. Pourtant, ils restent autorisés en médecine vétérinaire et présentent une forte rémanence : ils persistent durablement dans la fourrure des animaux traités.

Le lien avec les oiseaux est inattendu mais bien réel. Environ 74 % des oiseaux forestiers d'Europe centrale utilisent des poils de mammifères pour construire leurs nids. Lorsque des poils d'animaux domestiques traités se retrouvent dans la nature ou les jardins, ils peuvent être intégrés aux nids... avec les insecticides qu'ils contiennent.



Une étude menée en Angleterre sur 237 nids, principalement de mésanges, a révélé que 100 % des nids analysés contenaient des pesticides, avec en moyenne plus de six substances par nid. Une corrélation claire a été établie entre la présence de ces produits et une augmentation de la mortalité des œufs et des oisillons. Trois substances en particulier sont pointées du doigt : le dinotofuran, la perméthrine et la cyperméthrine.

Au-delà de l'enjeu de protection de la biodiversité, cette situation soulève également des questions de santé publique, ces substances étant présentes sur des animaux avec lesquels nous sommes en contact direct.

### LE BON RÉFLEXE À ADOPTER :

Les poils issus du brossage d'animaux traités doivent être jetés à la poubelle et non dispersés dans la nature, afin d'éviter qu'ils ne contaminent les nids d'oiseaux.

## UNE PERMANENCE DE CONSEIL EN DÉSENDETTEMENT

### Collaboration avec la Fondation Genevoise

Le service social communal s'associe à la Fondation genevoise de désendettement afin de renforcer l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés financières.

Dans ce cadre, une permanence de conseil en désendettement sera proposée chaque dernier mardi du mois, au service social de Veyrier, Place de l'Eglise 2. La première permanence aura lieu le mardi 31 mars de 15h à 17h. ce partenariat vise à offrir un soutien de proximité, confidentiel et adapté aux situations individuelles.